

Accompagnement des ménages : les usages économes de l'énergie et de l'eau

Objectifs

Les objectifs du dispositifs sont les suivants :

- identifier les éventuels dysfonctionnements,
- accompagner le ménage dans le suivi de sa consommation,
- sensibiliser aux gestes économes et éventuellement élaborer avec le ménage un plan d'économie d'énergie et d'eau,
- agir en cohérence avec l'accompagnement social,
- orienter vers les dispositifs existants (fonds d'aide aux travaux, tarifs sociaux de l'énergie,...).

Fonctionnement du dispositif

Quel que soit le statut d'occupation (propriétaire ou locataire) du logement, il s'agit d'apporter des conseils sur les usages économes de l'énergie et de l'eau à des ménages rencontrant des difficultés pour faire face à leurs factures.

Le repérage est effectué par les travailleurs sociaux du Conseil Général ou tout autre professionnel susceptible d'être en relation avec ces ménages.

L'accompagnement est une aide qui prend la forme :

- d'un état des lieux de la dépense énergétique et de la consommation d'eau du ménage (réalisé à l'occasion d'une visite à domicile),
- d'un ensemble de propositions susceptibles d'en diminuer la charge budgétaire,
- de la remise et l'installation de matériels économes en énergie et en eau, et d'outils permettant d'assurer un suivi régulier des consommations,
- de la remise d'un compte rendu de visite comportant une synthèse de l'état des lieux et une explication des différentes composantes des factures d'énergie et d'eau.
- D'une seconde visite, 6 mois à 1 an après la première, afin d'effectuer un bilan et de mesurer la diminution des factures.